



# Compte rendu de la réunion publique ZAENR

Par Mairie Eyzin-Pinet

Réunion du  
20 mars 2024

Au hangar associatif

## NOTES ET INTRODUCTION

---

Cette réunion publique entre dans le cadre de la loi Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) du 10 mars 2023 et vise à informer et concerter le public sur les Zones d'Accélération pour l'installation d'Énergies Renouvelables (ZAENR).

Conformément à la réglementation générale de protection des données, le public était autorisé à intervenir anonymement et sans inscription. Aussi, les interventions du public ne sont pas nominatives ni distinguées les unes des autres et sont uniquement précédées de l'intitulé « Public » puis « P ». Les élus présents sont identifiés une première fois par leur prénom et nom puis leurs initiales.

Les interventions sont retranscrites aussi littéralement que possible

Lors de cette réunion, 15 personnes étaient présentes dont 9 personnes extérieures au conseil municipal.

## SUPPORT ET PUBLICITE

---

- La réunion s'appuyait sur un document Powerpoint avec des cartographies des zones identifiées
- Le public était informé de la tenue de cette réunion par annonce sur le panneau lumineux, le panneau d'affichage communal, les réseaux sociaux et le réseau d'alerte Illiwap

## COMPTE RENDU

---

- Christian JANIN, Maire, ouvre la réunion à 18h47
- CJ : Loi APER du 10 mars 2023 cherchent à définir les ZAENR. La présente concertation doit permettre aux citoyens de donner leur avis. Quand les élus ont eu l'information se sont demandé comment faire pour les ZAENR. Nous avons sollicité les agriculteurs, avec le syndicat agricole, pour essayer de trouver des terrains pouvant recevoir des panneaux mais qui n'avaient que peu d'intérêt agricole. Des terrains pauvres
- Chantal BODEREAU : 5 moyens de productions ont été identifiés concernant le territoire d'Eyzin-Pinet.  
La loi APER a plusieurs objectifs :
  - Lutter contre le réchauffement climatique
  - Viser la souveraineté énergétique
  - Créer des emplois

Loi APER fixait jusqu'au 31 décembre pour organiser ces réunions mais le délai initial était trop court pour consulter les intervenants. Désormais au 31 mars 2024.

- CJ : Nous sommes un peu en retard car le prochain conseil est le 8 avril
- CB : l'indépendance énergétique passe par un bouquet diversifié de production d'énergie. Il n'y a pas que les panneaux
- CJ : Eyzin-Pinet n'est pas concerné par les éoliennes
- Public : bonne nouvelle
- CB : Eolienne pas intéressantes sur Eyzin-Pinet. Mais ne dit pas qu'il n'y en aura pas sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération
- CJ : Sur Eyzin-Pinet, déjà eut des demandes par le passé qui ont été écartées
- CB : Pour le premier moyen de production identifié, nous avons le photovoltaïque. Pour les toitures, l'ensemble de la commune est couvert par la ZAENR
- CJ : Intéressant pour les particuliers sur leurs toitures mais également pour les agriculteurs qui peuvent bénéficier d'hangar gratuitement
- P : Et la salle des fêtes ?
- CJ : Compliqué. Pour l'instant, la Mairie est partie sur en installer sur les ateliers mais reste compliqué.
- P : Amiante dans les ateliers ?
- CJ : Possible. Il faut aussi installer un filet de sécurité pour protéger le temps du démontage des plaques fibro et l'installation du bardage des bacs aciers.  
En plus, l'Etat serre les prix et le prix d'achat diminue ce qui fait que la rentabilité aussi. En cours de débat. Beaucoup de dossiers sont gelés. J'ai déjà annoncé lors des vœux que la commune avait lancé 2 appels à manifestation d'intérêt. Nous attendons que cela aboutisse
- P : Quels sont ces projets ?
- CB : La couverture des terrains de tennis et les ateliers
- CJ : La salle des fêtes, on y pense mais dans un projet plus global avec l'isolation et la question du poids. L'idée serait de faire de l'autoconsommation. Il y a des discussions sur les possibilités de financement, de créer des SAS publiques pour porter tout ça mais nous ne sommes pas prêts. Le bâtiment date des années 80. Tuiles en bon état mais isolation de l'époque.
- CB : La carte définit comme éligible la totalité des toitures de la commune pour y installer des panneaux. Permettra au public comme au privé de déposer des dossiers et de faire en sorte qu'ils soient instruits rapidement
- CJ : Délibération va dire que toutes les toitures sont éligibles. A condition que la charpente le supporte.

- Anne-Marie DUPHOT : Déjà le cas, tout le monde peut installer des panneaux
- CJ : Oui, mais là les ZAENR visent à accélérer le processus
- P : demandé l'autorisation de poser des panneaux, déjà allé rapidement
- AMD : Cette loi n'est pas pour une question de statistiques ?
- CB : Nous répondons au principe de la loi qui nous demande de désigner des ZAENR. En novembre 2023, lors réunion à l'agglomération, présenté des chiffres de 2021 en comparaison d'objectifs pour 2030. Il fallait multiplier par 27 la production d'ENR
- CJ : Des projets ont déjà été menés depuis 2021 mais à certains endroits, les sujets prennent trop de temps. La partie branchement est parfois longue également.
- CB : Toute la commune est concernée mais des petites parcelles sont mises en avant car certains projets ont déjà été identifiés
- CB : Concernant les ombrières. Nous nous sommes posés beaucoup de questions sur quels endroits. Vous voyez une parcelle en face du stade de foot qui appartient à la commune.
- CJ : Zone inondable. La commune ne peut pas construire ni faire de clôture. Les ombrières, seulement des piliers, semble faisable.
- AMD : Pas lieu du futur parking ?
- CJ : Oui, pas définitif mais c'est un projet de parking  
Autre lieu identifié : parking de l'entreprise Millet-Nivon. Les contraintes d'inondation son similaires mais sur un terrain privé.  
ATTENTION : ce n'est pas parce que ces zones sont identifiées que les travaux seront rendus obligatoires. Personne ne va obliger les propriétaires. Chacun fait ce qu'il veut chez lui. Mais si un propriétaire veut déposer un dossier, celui-ci sera accéléré.
- CB : pour ombrières, surface minimale de 1500m<sup>2</sup>
- P : Et le parking du centre ?
- CJ : Je m'imaginais mal en faire sur ce parking ou le boulodrome. Sujet sensible. En tout cas, ce n'est pas moi qui initierais la question. Si un référendum est organisé et valide la proposition, le conseil suivrait mais ce n'est pas moi qui le lancerait. Des ombrières sont pertinentes dans des zones commerciales ou de grands parkings mais au cœur du village cela gênerait la vue. Je ne le vois pas.
- CB : le parking est aussi utilisé par des associations et ne voulait pas empêcher la vie associative.
- AMD : pourquoi 1500m<sup>2</sup> ?
- CB : pas de réponse absolue.
- CJ : sûrement une question de rendement

- P : Est-ce que toutes ces constructions ou aménagement seront soumis à des évaluations environnementales ? Des études d'impact ? Car si cela se développe dans des zones humides, ces zones restent importantes à préserver

- CJ : La question doit être étudiée mais ces zones identifiées ne sont pas des zones humides mais des zones inondables

\*\* Arrivée d'une personne du public hors CM

- CJ : la question environnementale sera traitée au niveau de la préfecture

- CB : Nous passons aux zones pour les panneaux installés au sol. Ce travail a été fait avec les agriculteurs. La zone couvre le sud de la commune

- CJ : Sur les côteaux sud de la commune qui regardent le nord. Boisé et vallonné mais quelques parcelles plates. Ce sont des prairies rases ou des forêts où les arbres poussent difficilement. Des terres pauvres. Nous nous sommes dit, pourquoi ne pas autoriser des panneaux au sol avec la possibilité pour les animaux de paître en dessous.

- P : il va y avoir la question du raccordement et des transformateurs

- CJ : Oui. Etudes seront réalisées mais là, la commune se contente de repérer des zones. Nous avons déjà été démarchés en 2018 mais les propriétaires n'avaient pas donné suite.

- CB : ce sont des terres non fertiles

- CJ : pour le dire et faire cette étude agronomique, nous avons consulté les agriculteurs

- P : Je comprends la pose de panneaux sur les toitures mais autant sur le sol je trouve dérangeant car a un impact sur le paysage. Quand voit de grands champs défigurés avec de gros transformateurs bruyants et désagréables. Sans compter les besoins d'aménagements, tout ceci a un impact. Je ne sais pas s'il faut désigner des zones. Je comprends la valeur agronomique mais il faut aussi comprendre qu'il y a une valeur paysagère

- CJ : Je comprends, mais nous devons faire des choix. Il nous faut trouver de nouveaux moyens de production. Quand je vois tous ces permis avec des panneaux sur tous les toits, je ne suis pas sûr que ce soit meilleur ou pire pour le paysage.

Cela étant, ceci est juste un zonage. La commune n'oblige pas ni ne limite le dépôt d'autorisation.

Mais il faut savoir ce que l'on veut, produire sans carbone ou garder les énergies fossiles

- AMD : rejoint la personne du public. Il y a aura de grosses infrastructures. Là, la commune va ouvrir la porte. Si un particulier possède un terrain et veut y poser des panneaux, la question s'étudie, mais là je trouve qu'on ouvre trop la porte. Il existe d'autres possibilités.

- CJ : je rappelle que l'objectif est de multiplier la production par 27, il faut se dire que nous allons devoir fournir des efforts

- P : C'est une question de choix mais aussi une volonté politique. Pourquoi il n'y a pas de panneaux sur la maison d'autonomie ?

- CJ : Ce n'était pas prévu sur ce dossier déjà un peu ancien mais rien n'interdit qu'il y en ait plus tard
- P : Quand on dit \*27 c'est quoi ?
- CB : La puissance produite par rapport à 2021
- P : Là le zonage, c'est la moitié de la commune
- CB : Lors des échanges, d'autres zones étaient proposées mais n'ont pas été retenues
- P : Ce qui fait peur, c'est la surface zonée. Si tout est construit, il n'y aurait plus de forêts. Plus de champs.
- CJ : 600 hectares ont été zonés mais si seulement 50 sont adaptés à l'accueil de panneaux ça serait déjà surprenant
- Nadège NIVON : Est-ce qu'on peut supprimer des forêts pour installer des panneaux ?
- P : Oui, si cela est possible, alors il n'y a plus d'obstacles
- CJ : Il faudrait identifier les zones par parcelle mais là cela devient mission impossible
- Dominique RONZON : je ne comprends pas, les bois sont identifiés et il est interdit de défricher
- CJ : C'est vrai, d'autant qu'il y a un règlement de boisement en cours de réactualisation. Peut-être doit-il être dit que la pose de panneaux est interdite dans ces lieux boisés.
- AMD : quel zonage des parcelles ?
- CJ : Zone N
- DR : Dans les zones A, les aménagements ne sont possibles que pour les activités agricoles ou en lien avec l'agriculture. Ne pourra pas poser de panneaux en zone A. Sauf dans des créations très spéciales
- CJ : Oui, en ce cas, autorisation du préfet  
Je souhaite recentrer le débat. Il ne s'agit pas de dire que des panneaux vont être posés mais ce processus de recensement vise à faciliter le côté administratif
- AMD : attention tout de même car le conseil va délibérer. Ouvre des portes et il faut faire attention. Surtout qu'en ce moment, le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) est en cours de réflexion et ferme plus de portes qu'avant
- P : Est-ce que ces bois sont classés ?
- CJ : oui
- P : quel classement ?
- P : Quel est cette histoire de règlement de boisement ?
- P : Si enlève les bois du zonage, il ne reste plus grand-chose d'éligible

- P : A l'échelle de la France, il existe suffisamment de toitures, de parkings, de ZA ou de ZAC pour poser des panneaux si nous diminuons notre consommation. Plusieurs simulations existent. Si des économies sont réalisées, nous ne sommes pas obligés de poser autant de panneaux.
- CJ : Il faudra recharger les voitures électriques, la consommation augmente de plus en plus
- P : Il faut se méfier des chiffres et notamment ce \*27
- P : D'où vient ce chiffre ? Est-ce une trajectoire ?
- CJ : Je rappelle que le territoire de l'agglomération est un territoire TEPOS (Territoire à Energie POSitive) donc d'ici 2050, il faudra y produire autant d'énergie qu'il n'y en a de consommé. 2050 c'est dans 26 ans.
- DR : Et de ne pas oublier que les projets peuvent prendre des années
- CJ : oui, comme l'unité de méthanisation à Eyzin-Pinet qui va produire du gaz  
Il faut faire attention car en disant toujours non, il faut se demander quelle direction sera donnée
- P : Je comprends mais il faut aussi parler de sobriété. Sans sobriété, tout ce ci ne marchera pas.
- CJ : Nous avons déjà évolué technologiquement. Rien que sur les moteurs qui ont progressés. Nous avons déjà fait des économies d'énergies.
- DR : On parle toujours de rendement ou d'efficacité, mais il faut aussi aller vers plus de robustesse. La meilleure économie, c'est ce qu'on ne produit pas.
- CJ : Revenons sur la carte. La délibération visera les seules parcelles plates et dénuées de forêts pour être éligibles à la pose de panneaux au sol. Et il faudra faire attention à ce que les infrastructures de transport d'énergie soient à proximité.
- DR : Et demander à travailler intelligemment
- P : ce zonage couvre des zones de biodiversités. Celles-ci seront détruites au nom du « bien » qui n'en est pas. La biodiversité est aussi une force et de la robustesse. Il y a l'ENS (Espace Naturel Sensible) à proximité.
- CJ : C'est une bonne remarque. Il faut qu'on le rajoute dans la délibération
- DR : Je regrette qu'il n'y ait que si peu de monde alors que le sujet concerne tout le monde. Nous avons besoin d'énergie mais combien et comment, ça se discute
- P : La révision de cette zone doit être faite. Il faut enlever l'ENS, les forêts. Il ne restera que peu de zones.
- CJ : C'est exact. C'est aussi le but de ces réunions, de regrouper de l'intelligence qui permet d'amender, sans perdre de vue les objectifs.

- CB : Nous allons passer au photo solaire, c'est-à-dire la production d'eau chaude par le soleil
- DR : Je ne comprends pas que ceci ne soit pas obligatoire dans les constructions neuves.
- CJ : C'est vrai, les panneaux mais aussi les réserves d'eau de pluie
- P : A la zone du Rocher, c'est obligatoire de poser des panneaux sur les toits
- DR : Première zone de France
- CJ : Je me souviens des premiers débats. Au début, les entreprises étonnées puis finalement, tout le monde s'y est fait.
- CB : Pour la production d'eau chaude en solaire, toute la commune est éligible
- P : N'est-il pas possible de faire des panneaux pour chauffer l'eau de la piscine ? Il y a de la place sur les vestiaires
- CJ : A étudier. Nous y pensons aussi au-dessus du restaurant.
- P : C'est bien de vouloir mettre des panneaux, mais nous les achetons en Chine
- CJ : C'est vrai. Même si la production se recentralise, les barres de silicium restent encore coupés en Chine
- P : Oui, donc le fait de viser 100% de photovoltaïque n'est pas une adaptation mais un mal adaptation
- P : Aucune solution ne sera gratuite
- DR : L'écologie est ce qui coutera le plus cher mais est indispensable
- CJ : Pour le toit de la maison d'autonomie, ceci a été pensé en 2017 mais la question était moins prenante à ce moment-là. Les choses évoluent. Nous avons tous une fibre écologique.
- CB : Nous allons passer à la méthanisation où, vous le savez, une unité est en construction à Eyzin-Pinet
- AMD : Construit vite
- P : Opérationnel quand ?
- DR : Le 10 décembre
- CB : Nous allons passer au réseau chaleur
- CJ : A l'origine, il existait une grosse chaudière fioul sous la Mairie qui chauffait ce bâtiment et la piscine l'été. En 2008, quand l'agglomération a récupéré la compétence piscine, ils ont décidé d'installer une chaudière à gaz. La chaudière à fioul était vieillissante finalement, plus aux normes. En 2014, une chaudière à pellet a été installée pour le restaurant et l'école maternelle. Rapidement, les services de l'agglomération nous ont conseillé de faire un réseau chaleur et ce qui a été fait en 2018. La chaudière à pellets



chauffe la piscine de juin à août, les bâtiments Mairie-Ecole, école maternelle et périscolaire pendant l'hiver et l'eau chaude de la cantine toute l'année.

Nous ne sommes pas certains que ceci constitue une économie mais nous utilisons désormais de l'énergie renouvelable. En parallèle, nous avons aussi fait beaucoup de travaux d'isolation.

Le cadencement des livraisons s'est espacé, je pense que c'est un bon indicateur de la baisse de consommation.

- CB : Nous passons à la géothermie. Là aussi c'est ouvert sur tout le territoire
- P : Il existe aussi de la géothermie passive avec des puits canadiens. Ils marchent toute l'année en tempérant l'air pulsé dans les maisons, plus chaud l'hiver et plus frais l'été que celui extérieur
- CJ : C'est une base mais a besoin de chauffer l'hiver tout de même
- P : Oui il faut un complément mais l'air de la maison est déjà plus chaud
- NN : Des habitants en ont déjà sur Eyzin-Pinet
- CJ : Nous allons passer à la conclusion.  
Le travail ne s'arrête pas ce soir et si vous avez des propositions à faire, vous pouvez les adresser à [mairie@eyzin-pinet.fr](mailto:mairie@eyzin-pinet.fr)  
Ce travail de ZAENR n'impose pas de contraintes ni ne prend de décisions. Nous ne sommes pas en train de modifier le PLU.
- P : Je vois des projets pour produire plus mais rien pour consommer moins
- CB : Plus positif de parler d'accélération et plus vendeur
- CJ : Nous sommes déjà incités à moins consommer rien qu'avec le prix
- P : Dans une commune (pas du territoire) avaient été organisés des ateliers citoyens où les gens échangeaient sur les bonnes pratiques pour moins consommer. Beaucoup de participants et de bons retours.
- P : Isoler, c'est positif tout en consommant moins
- P : Isoler, je l'ai fait dans mes combles pour 1€, donc les aides et incitations existent
- P : Oui, le message devrait être conduit en parallèle de l'augmentation de production
- CJ : Il faut faire attention aux opportunistes
- AMD : Lors des commissions habitats nous voyons qu'il existe déjà beaucoup de possibilités
- NN : La commune a déjà fourni des efforts avec la limitation de la température dans les bâtiments et l'isolation
- P : Parlait des ombrières, et le parking de la piscine ?
- CJ : Nous y avons planté des arbres

- P : Mais le revêtement reste en bitume
- DR : Les parkings doivent évoluer et devenir plus absorbants
- CJ : Les parkings coutent cher et encore plus quand ils sont imperméabilisés car doit en plus gérer les eaux de pluie avec la création de réseaux. Maintenant, nous essayons de faire autrement : des noues, des lieux tampons, des parkings infiltrants
- P : Le parking de la salle des fêtes est bien car enherbé avec des plaques
- CJ : Oui et fera le même principe route de Meyssiez. Et le bitume pour les piétons sera réalisé en couleur ocre pour limiter la réverbération
- DR : Dans les pays de l'est, cela fait longtemps qu'ils arborent les rues. Mais il y a aussi des murs végétaux
- CB : Oui, nous en parlons depuis longtemps
- DR : Il faut faire preuve de pédagogie
- CJ : Nous faisons ce que nous pouvons mais nous ne pouvons pas tout faire
- P : Il y a aussi le choix de ne pas faire. Il y a parfois des solutions que nous imaginons bonnes mais qui n'en sont pas.
- AMD : Je suis d'accord et nous sommes ouverts à tout ça. Le groupe communal l'est.
- CJ : L'équipe communale a été constituée avec des sensibilités différentes Un compte rendu de la réunion sera consultable en Mairie avec un registre
- DR : J'aimerais qu'il y ait des réunions de ce genre chaque année. Il y a encore peu de monde mais devrait augmenter si plus régulier.

Fin de la réunion à 19h46





